

Le groupe de travail « mouvement intra-départemental » a été divisé en deux réunions (décembre et janvier). Lors de la première réunion, l'administration a informé les organisations syndicales de ses propositions. Le SNUipp-FSU21 a présenté à la DASEN ses propres propositions avant la tenue de la deuxième réunion. Nous avons pu faire entendre un certain nombre d'entre elles, par contre, des points de blocage existent sur d'autres, notamment les demandes d'exercices à temps partiel.

Vous trouverez ci-dessous un compte-rendu des propositions, contre-propositions et décisions de ce groupe de travail.

1. Bonification au titre du handicap et pour mesures de carte scolaire

Proposition de l'administration	Proposition du SNUipp-FSU21	Commentaires et conclusions à l'issue du groupe de travail
Bonification handicap de 150 points	idem	<i>décision validée</i>
Bonifications de mesures de carte : - 200 points sur l'école, -180 sur la commune, -160 sur la circonscription ou agglomération dijonnaise	200 points sur l'école 150 points sur la commune 100 points sur la circonscription ou agglomération dijonnaise	Le SNUipp demande que les règles garantissent l'absence de télescopage entre les bonifications de handicap et de mesure de carte scolaire pour les collègues souhaitant rester sur leur école. Mettre à égalité les bonifications sur la commune et handicap permet de départager les candidatures au barème. <i>Propositions du SNUipp apparemment validées, en attente de confirmation.</i>
Collègues en situation de handicap « lourd » : réserver un poste en fonction des vœux	Vœux au mouvement sur les postes en adéquation avec handicap + bonification. Si résultat non satisfaisant avant validation en CAPD, examen en cas particulier.	Le SNUipp s'oppose à toute réserve de poste, porte ouverte à des dérives injustes. La notion de handicap « lourd » n'est pas définie, nouvelle source d'inéquité. <i>Proposition du SNUipp apparemment validée, en attente de confirmation.</i>

2. Barème phase d'ajustement

Proposition de l'administration	Proposition du SNUipp-FSU21	Commentaires et conclusions à l'issue du groupe de travail
Suppression des points dans le cadre du rapprochement de conjoints lors de la phase d'ajustement	Il n'y a qu'un seul mouvement donc un barème unique avec tous les éléments le composant	Il n'y a aucune raison que les éléments du barème varient d'une phase à l'autre du mouvement. L'administration avait tenté de retirer les points de stabilité sur le poste l'an dernier... Nos oppositions l'avaient contrainte de corriger les barèmes et de reporter la phase d'ajustement. <i>Pas de décision prise lors du groupe de travail.</i>

3. Postes à missions spécifiques

Proposition de l'administration	Proposition du SNUipp-FSU21	Commentaires et conclusions à l'issue du groupe de travail
Postes devant élèves (moins de 3 ans, plus de maîtres que de classes, allophones, enfants du voyage, maison d'arrêt, ULIS) : commission d'entretien qui donne un avis favorable ou défavorable, avis de la CAPD puis décision de la DASEN en fonction du barème	Abandon des postes à profil. Remarque sur les postes ULIS qui deviennent « poste à profil ».	L'administration veut faire des personnels sur missions spécifiques hors la classe des collaborateurs proches de l'IEN ; elle souhaite donc les choisir ! Cette proposition est inacceptable, elle est inéquitable et permet des « petits arrangements ». <i>L'administration refuse d'entendre nos arguments : maintien de la proposition de la DASEN.</i> <i>Les postes ULIS sont retirés des postes à missions spécifiques.</i>
Postes hors la classe (animateur TICE, CPC, CPD, CP-ASH, coordonnateur RRS et ECLAIR, préfet des études, enseignant-référent, missions...) : commission d'entretien, avis de la CAPD puis décision de la DASEN <u>sans tenir compte du barème</u> . Affectations réalisées avant le mouvement.		

4. Fiche de préférences

Proposition de l'administration	Proposition du SNUipp-FSU21	Commentaires et conclusions à l'issue du groupe de travail
Fusionner les secteurs E et G de la zone de Dijon	Suppression de la fiche de préférences actuelle et demande que les collègues puissent formuler des préférences sur les postes disponibles dans chaque zone (postes vacants et couplages de temps partiels)	Le volonté de l'administration est d'augmenter le taux de satisfaction... et elle propose donc d'agrandir les secteurs et de fusionner les préférences d'exercice ! Évidemment, si il n'y avait qu'un seul secteur, tout le monde serait « officiellement » satisfait, mêmes conclusions si les conditions d'exercice sont réduites à ens. spécialisé, direction et « autres »... Mais dans la réalité, personne n'est dupe, et personne n'est satisfait !
Fusionner les colonnes élem-mat-TR et postes fractionnés pour remplacer par « autres »		<p><i>L'administration retire sa proposition de fusion des secteurs E et G de la zone de Dijon, mais ne prend pas de décision sur la fusion des colonnes « élémentaire-maternelle-TR-postes fractionnés ».</i></p> <p><i>Refus de l'administration du listage des postes vacants.</i></p>

5. Postes de décharge de direction

Proposition de l'administration	Proposition du SNUipp-FSU21	Commentaires et conclusions à l'issue du groupe de travail
Attribution à titre définitif lors de la première phase du mouvement	Demande de précisions sur les intitulés de ces postes dans le répertoire ainsi que sur leur composition.	Alors que ces postes avaient été retirés de la phase informatique du mouvement en 2008, contre l'avis des personnels, nous nous félicitons de cette proposition.
		<i>Proposition validée.</i>

6. Temps partiels

Proposition de l'administration	Proposition du SNUipp-FSU21	Commentaires et conclusions à l'issue du groupe de travail
De droit : l'administration se réserve le droit de modifier les quotités	Accord de toutes les demandes de droit ou sur autorisation.	Proposition synonyme de grande régression. Après avoir accordé l'ensemble des demandes l'an dernier, ce qui a placé le département en situation difficile à la rentrée (déficit de personnels), la DASEN prend une décision inverse et refuse tout en bloc. N'y aurait-il pas la possibilité de nuancer ?
Sur autorisation : uniquement pour élever un enfant de moins de 8 ans, ou maladie grave d'un ascendant ou descendant y compris pour les demandes de mi-temps		<i>Maintien de la proposition de l'administration.</i>
Incompatibilité de temps partiel avec les fonctions de TR et directeur	Accord pour les collègues quelle que soit la fonction occupée.	Proposition discriminatoire qui peut être portée au Tribunal administratif. <i>L'administration revient sur l'incompatibilité avec les fonctions de directeurs, mais maintien la mesure sur les TR.</i>

7. Fonctionnaires stagiaires et M2

Proposition de l'administration	Proposition du SNUipp-FSU21	Commentaires et conclusions à l'issue du groupe de travail
Fonctionnaires stagiaires : leur proposer des congés longs	idem	<i>Proposition validée</i>
Elèves-professeurs : réserver des mi-temps	Affectation en surnombre à mi-temps dans les écoles	<i>La DSDEN est en concertation avec l'ESPE pour l'organisation des services l'an prochain ; impossible de prendre une décision avant la fin de cette concertation.</i>

8. Postes vacants E et G en RASED

Proposition de l'administration	Proposition du SNUipp-FSU21	Commentaires et conclusions à l'issue du groupe de travail
Ne pas pourvoir les postes option E et G par des faisant fonction	A défaut de collègues formés, les postes option E doivent être pourvus par des collègues non spécialisés dès la première phase du mouvement.	Le SNUipp demande que des départs en formation soient proposés pour permettre à des personnels formés d'accéder à ces postes à titre définitif. <i>L'administration accepte de pourvoir les postes E à titre provisoire.</i>

9. Propositions du SNUipp-FSU en sus des propositions de l'administration

A. Barème

- Points pour enfants : qu'ils soient de nouveau intégrés dans le barème mouvement indépendamment du cadre du rapprochement de conjoints. Un point par enfant. *Pas de décision lors du groupe de travail.*
- Point pour rapprochement de conjoint : demande à ce qu'ils soient attribués si la distance est supérieure à 25km. *Pas de décision lors du groupe de travail.*

B. Enseignement spécialisé

- Réflexion à mener sur les vacances de postes dans l'enseignement spécialisé et leur traitement lors de la phase d'ajustement.
- Demande que les collègues non spécialisés qui obtiennent le même poste à titre provisoire plusieurs années de suite puissent bénéficier de points de stabilité : *proposition acceptée par l'administration.*

C. Mesures de carte scolaire

- Demande la tenue d'un groupe de travail à l'issue des opérations de carte scolaire, afin d'étudier les répercussions des mesures sur les personnels. *L'administration a reporté l'ensemble des réunions régissant la carte scolaire et le mouvement en raison des élections municipales... Elle ne pense pas qu'une réunion supplémentaire puisse être programmée, sauf peut-être un soir ! C'est intolérable, le paritarisme est encore une fois relégué aux oubliettes.*
- Demande que lors de la fermeture ou fusion d'une école dans le cadre de

création d'un pôle scolaire, tous les collègues des écoles concernées soient considérés en mesure de carte et bénéficient des bonifications prévues dans ce cadre. *Pas de décision lors du groupe de travail.*

- Demande que les dates de l'ouverture du serveur pour le mouvement soient placées en dehors des vacances de printemps : *les dates sont déjà arrêtées, elles sont positionnées pendant les vacances ! L'administration, dans sa mansuétude, a pensé à ajouter quelques jours répartis avant et après les congés.*



SNU*ipp* - **FSU**